

## Note d'information aux familles

### ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE PRIMAIRE

L'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école aura lieu **le 15 octobre 2018**.  
Le bureau de vote sera ouvert de **08h15 à 16h00**, dans le hall de l'école élémentaire, les parents entrent par le portail de Churchill Road.

#### Liste électorale :

La liste des parents d'élèves constituant le corps électoral est dressée par le bureau des élections quinze jours au moins avant la date des élections. Elle est déposée au bureau du Proviseur. Les électeurs peuvent vérifier leur inscription sur la liste et demander, le cas échéant, au Proviseur de réparer une omission ou une erreur les concernant.

#### Droit de vote :

Sont électeurs, les parents – à raison de deux suffrages par famille – ayant un ou plusieurs enfants dans l'école. Le cas échéant, seul le parent qui est doté de l'autorité parentale est électeur.

#### Modalité de vote :

Chaque électeur peut voter :

- soit le jour du scrutin aux heures d'ouverture du bureau de vote indiquées ci-dessus,
- soit par correspondance, dans les conditions ci-après :

- ❖ **Le bulletin de vote**, ne comportant **ni rature, ni surcharge**, doit être inséré dans une enveloppe fournie ne portant aucune inscription ou marque d'identification. Cette enveloppe cachetée est glissée dans la seconde enveloppe, cachetée à son tour, sur laquelle sont inscrits au recto l'adresse de l'école et la mention « élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école » et au verso, **les nom et prénom de l'électeur ainsi que son adresse et sa signature**.
- ❖ Le vote par correspondance peut être acheminé par les enfants eux-mêmes l'enveloppe est alors déposée au secrétariat.
- ❖ Tout pli ne portant pas les mentions indiquées ci-dessus sera mis à part sans être ouvert, ne pourra donner lieu à émargement sur la liste électorale et en conséquence ne sera pas pris en compte pour calculer le nombre de votants.

Les parents qui souhaitent être candidats doivent adresser un courriel à :  
[lqmaddis@gmail.com](mailto:lqmaddis@gmail.com)

### ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

L'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'établissement aura lieu **le 15 octobre 2018**.  
Le bureau de vote sera ouvert de **08h15 à 16h00**, dans le hall du bâtiment administratif, les parents entrent par le portail de Churchill Road.

#### AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Ce conseil est compétent :

- pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives ;
- l'adoption du projet d'établissement, du règlement intérieur, des horaires et du calendrier de l'année scolaire,
- le plan annuel d'éducation à l'orientation, le plan de formation continue des personnels.
- *Il émet un avis formé par un vote :*
- sur la création, la suppression et la transformation des postes de personnels, sur les propositions d'évolution des structures pédagogiques, sur le programme des activités des associations (sportive, culturelle...);
- sur les questions d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail des personnels ;
- sur les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie du LGM ;
- sur la programmation et le financement des voyages scolaires, l'organisation de la vie éducative, l'accueil et la prise en charge des élèves handicapés.
- Le budget et le compte financier font l'objet d'une information au conseil d'établissement.
- Le conseil d'établissement peut, à son initiative ou à la demande du proviseur, donner un avis sur toute question intéressante la vie du LGM.

**4 sièges à pourvoir (+ 4 suppléants). Les candidats doivent constituer des listes** comportant au moins 2 candidats et au plus 8 (4 titulaires et 4 suppléants). Chaque liste devra comporter des parents du Primaire et du Secondaire.

Le calendrier suivant détaille ces 2 élections.

Lundi 17 septembre	Annnonce des élections
Lundi 24 septembre	Dépôt des candidatures pour 16h au plus tard (secrétariat du proviseur)
Mardi 02 octobre	Publication des candidatures et distribution des bulletins de vote aux familles
Lundi 15 octobre	Journée de vote (08h15 à 16h00) et comptage des voix de 16h15 à 18h
Mardi 16 octobre	Annnonce des résultats

Addis-Abeba, le 14/09/2018

Le proviseur,  
Jean-Christophe TORRES